



Compteurs communicants : ce qui change à partir d'octobre 2026

À compter du mois d'octobre 2026, une composante tarifaire liée au maintien des anciens systèmes de comptage sera appliquée aux clients ne disposant pas d'un compteur communicant lorsque son installation est possible. Conformément aux dispositions définies par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans le cadre du TURPE 7 son montant s'élèvera à environ 50 € par an. Cette mesure vise à couvrir les coûts associés au maintien de ces équipements.

La modernisation du réseau électrique repose notamment sur le déploiement des compteurs communicants. Ces équipements permettent la transmission automatique des données de consommation, contribuent à améliorer la qualité de service offerte aux clients tout en accompagnant les évolutions du système énergétique.

Cette composante ne s'applique pas lorsque l'installation d'un compteur communicant n'a pas pu être réalisée pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du client. D'autres situations particulières prévues par la réglementation peuvent également être exonérées.

« Notre priorité est d'accompagner chaque client avec une information claire et transparente. Cette évolution s'inscrit dans un cadre réglementaire national et participe à la modernisation du système électrique au bénéfice de tous. Chez EDF, nous poursuivons notre engagement en faveur d'un système électrique plus performant, plus innovant et au service de la transition énergétique. »

Patrick Pognon, Chef du Service Clients

La généralisation des compteurs communicants favorise une gestion plus efficace du réseau électrique, facilite l'accès aux données de consommation, accompagne le développement de nouveaux usages et la maîtrise de l'énergie dans le cadre de la transition énergétique.

Le compteur communicant permet :

- la transmission automatique des données de consommation et facilite votre suivi au quotidien pour une meilleure maîtrise de votre consommation électrique
- Une facturation basée sur des frais réels de consommation
- Plus de réactivité en cas de changements de puissance
- La protection de vos appareils en cas de surtension sur le réseau.

À propos d'EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde avec une production de 515 TWh décarbonée à 95 % et une intensité carbone de 26,5 gCO₂/kWh en 2025, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO₂ conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe fournit de l'énergie et des services à environ 41 millions de clients ⁽¹⁾ et a réalisé un chiffre d'affaires de 113,3 milliards d'euros en 2025.

⁽¹⁾ Le portefeuille de clients est constitué de contrats électricité, gaz et services récurrents.